



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mai 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mai 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Juin 2000

**Cotisation de la Ville de Niort à l'association pour la restauration de la
vallée du Lambon et de ses affluents (ARLA) au titre de l'année 2000**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Claude ALAZARD

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200289

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2000

Mission Environnement

**Cotisation de la Ville de Niort à l'association pour la restauration
de la vallée du Lambon et de ses affluents (ARLA) au titre de
l'année 2000**

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort dans le cadre du projet de valorisation de la vallée du Lambon adhère depuis 1997 à l'association pour la restauration de la vallée du Lambon et de ses affluents (ARLA).

Après avoir étudié la faisabilité, technique juridique et financière de la restauration et de la mise en valeur globale de la vallée, l'Association a changé ses statuts (jointés en annexe) afin d'intervenir dans son champ de compétences.

Afin de poursuivre cette opération et notamment sur le territoire communal de Niort, il est demandé à la Ville de Niort de verser sa cotisation annuelle de 34.000 F (cf. budget ARLA en annexe) au titre de l'année 2000.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- m'autoriser à inscrire au budget 2000, les crédits nécessaires au versement d'un montant de 34.000 F TTC à l'association ARLA,
- m'autoriser à verser la cotisation pour l'année 2000.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)